



Antrag des Vorstandes die GV Frühjahr 2018

Eine GV pro Jahr

Der Vorstandsvorstand beantragt, nur noch eine Generalversammlung pro Jahr durchzuführen

Begründung:

- Vorbereitung ist zeitintensiv
- Zeitplan entlang der Statuten – nach der GV ist vor der nächsten GV
- Ermöglicht Präsidentensitzungen als informelles Forum – Austausch untereinander und mit dem Vorstandsvorstand, flexible Agenda
- Abstimmung über Budget erfolgt nach Beginn des Finanzjahres – Präsidentensitzung kann als Forum genutzt werden
- Datum der GV: spätestens 4 Monate nach Abschluss des Finanzjahres

Beilage angepasste Statuten (Artikel 19, 56)

Demande du comité à l'AG en printemps 2018

Une AG par année

Le comité demande de ne faire qu'une assemblée générale par année.

Justification :

- La préparation demande beaucoup de temps
- Calendrier selon les statuts : après l'AG est toujours avant la prochaine AG
- Permettra des réunions informelles avec les présidents pour s'échanger – agenda sera flexible et selon les nécessités
- Le vote sur le budget se déroulera après le début de l'année financière – la réunion avec les présidents pourra utilisée pour le présenter et discuter
- Date de l'AG sera au plus tard quatre mois après la clôture des comptes.

En annexe : Les statuts adaptés en allemand (Art 19 et 56)